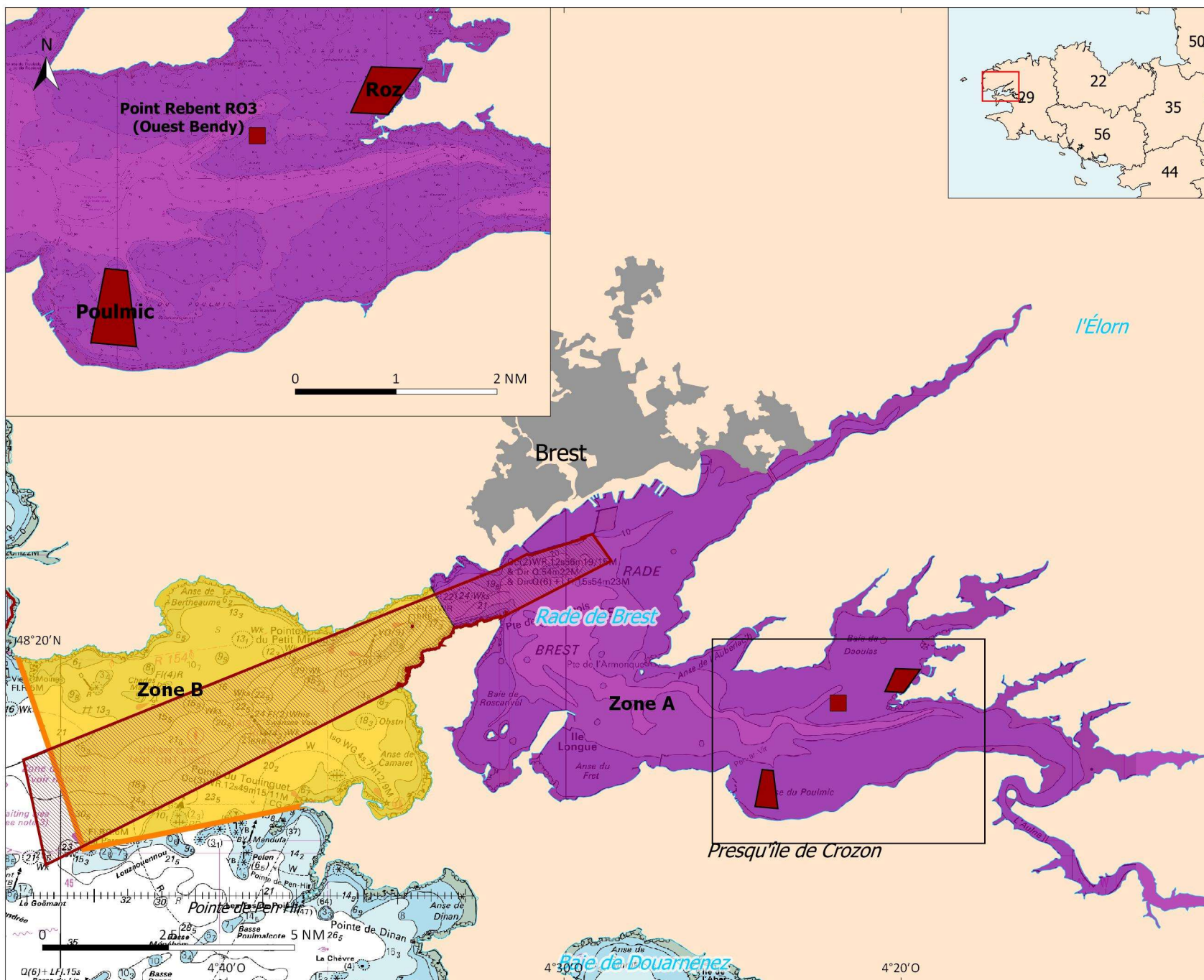


PÊCHE DES MOLLUSQUES BIVALVES* DANS LE SECTEUR DE BREST-CAMARET




Périmètre du gisement




Zones autorisées à la pêche

 Zone A (rade de Brest)

 Zone B (baie de Camaret)

Zones interdites à la pêche

 Zone expérimentale

 Point Rebent

 Cantonnement

 Chenal d'accès

* sauf amandes, vénus et vernis

Projection : Mercator / Syst. coord. : WGS 84
Échelle : 1:300 000 (1:100 000 pour le zoom)

Sources : CRPMEM

Fond cartographique : SHOM, IGN



Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime.

Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.

Carte réalisée par le CRPMEM Bretagne, janvier 2017

Cartographie fournie à titre indicatif, n'ayant pas valeur réglementaire



Comité régional
des pêches maritimes
et des élevages marins
de Bretagne